

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOULBEC-COCHEREL

Séance du 13 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin deux-mil vingt-quatre à 19 heures 09, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge FONTAINE, Maire.

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres absents	3
Nombre de suffrages exprimés	13 dont 2 procurations

Présents : MM. ADER CHABRILLAT GORR KULIK PRUD'HOMME THILLIEZ
Mmes VILNAT PERROT POIRIER PERROT MOUSSET

Absents : Mme FROMANGER (procuration à FONTAINE S)
Mr SAUVE (procuration à VILNAT F)

Absente non excusée : ROIG

Objet : tarif cantine

A compter de la rentrée de septembre 2024 les nouveaux tarifs « repas » pour la cantine scolaire sont détaillés comme ci-dessous :

Proposition tarifaire 2024-2025

Enfants des communes de Rouvray & Houlbec-Cocherel	Enfant hors-commune
3 à 4 repas par semaine : - 1 enfant : 80 € - 2 et + enfants : 155 €	3 à 4 repas par semaine : - 1 enfant : 106 € - 2 et + enfants : 200 €
tarif occasionnel : 7 €	
employés communaux et personnel de l'école : 3 €	
prix du repas à emporter : 7 €+ 12 € de consigne	

Vote à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal :

Contre

Abstention

Pour 13

Dont 2 procurations

Délibéré les jour, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Serge FONTAINE

